



**DÉCISION DE DÉCLARATION SANS SUITE D'UNE PROCÉDURE DE
PASSATION**

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE
INTERCOMMUNALE - LOT 12 « CLOISONNEMENT ET FAUX PLAFONDS
ISOTHERMES – MENUISERIES ISOTHERMES – EQUIPEMENTS DE CUISINE –
EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES »**

Objet de la procédure de passation : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE - LOT 12 « CLOISONNEMENT ET FAUX PLAFONDS ISOTHERMES – MENUISERIES ISOTHERMES – EQUIPEMENTS DE CUISINE – EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES » (Consultation n°2024TX1907A00).

Nom et adresse du représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président, André BRUNDU,
Communauté de communes de Petite Camargue
Adresse : 145 Avenue de la Condamine – 30600 VAUVERT
Tel : 04 66 51 19 20 – Fax : 04 66 51 19 30
Courriel : marchepublic@cc-petitecamargue.fr

Nom et adresse du représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président, André BRUNDU
Communauté de communes de Petite Camargue
145 Avenue de la Condamine - 30600 Vauvert
Tel : 04 66 51 19 20 – Fax : 04 66 51 19 30
Courriel : marchepublic@cc-petitecamargue.fr

Type de procédure : Appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

Décision :

La Communauté de communes de Petite Camargue a décidé de déclarer sans suite la procédure de passation «TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE - LOT 12 CLOISONNEMENT ET FAUX PLAFONDS ISOTHERMES – MENUISERIES ISOTHERMES – EQUIPEMENTS DE CUISINE – EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES» pour un motif d'intérêt général d'ordre juridique à savoir, la volonté d'éviter les risques tenant aux incertitudes ayant affecté la consultation des entreprises.

En effet, à la suite de questions posées sur son profil acheteur, la Communauté de communes de Petite Camargue a modifié le dossier de consultation du LOT 12 « CLOISONNEMENT ET FAUX PLAFONDS ISOTHERMES – MENUISERIES ISOTHERMES – EQUIPEMENTS DE CUISINE – EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES » et apporté des précisions sur les spécifications techniques de ce lot le 06 septembre 2024, soit dix jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Si cette modification était conforme aux dispositions du règlement de la consultation, la Communauté de communes n'a pas pu être certaine que l'ensemble des candidats intéressés par une soumission au LOT 12 « CLOISONNEMENT ET FAUX PLAFONDS ISOTHERMES – MENUISERIES ISOTHERMES – EQUIPEMENTS DE CUISINE – EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES » ont pu prendre connaissance des modifications effectuées et prendre en compte ces dernières en vue d'établir une offre dans un délai raisonnable.

Une nouvelle procédure sera relancée prochainement.

Voies et délais de recours :

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

A Vauvert, le 27 SEP. 2024

Le Président,

André BRUNDU

